

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 26 juin 2020

Etaient présents : le Maire, les conseillers municipaux, la secrétaire
Philippe Vuillemin est nommé secrétaire de séance.
Le Maire, Jacky Morel, ouvre la séance à 20h00.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 mai 2020

Les membres du Conseil municipal doivent se prononcer sur le compte-rendu de la séance précédente du 23 mai 2020. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Terrains communaux

• Lotissement de la Corvée :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité:

- de nommer la voie d'accès au lotissement, impasse Combe Belin
- de fixer le prix de vente du terrain du budget communal à celui du lotissement à 0,10 € HT / m²
- de fixer le prix de vente des parcelles de terrain à 62 € HT / m²

• Demande de terrain de M. Pesenti :

Le Conseil municipal décide (pour : 13, contre : 0, abstentions : 2) de vendre une bande de terrain d'aisance de 4 mètres de largeur au prix de 20 € TTC / m². L'ensemble des frais sont à la charge du demandeur.

3. Vote des taxes

	2019			2020		
	bases d'imposition effectives	taux	Produit	bases d'imposition prévisionnelles	taux	Produit
taxe d'habitation	802 413	18.45	148 045	Compensation		152 434
taxe foncière (bâti)	487 243	11.10	54 084	498 200	11.99	59 734
taxe foncière (non bâti)	80 329	18.40	14 780	81 300	19.87	16 154
TOTAL			216 909			228 322

Les taux communaux 2020 proposés sont adoptés à l'unanimité.

4. Vote des budgets 2020

Le Maire présente au Conseil municipal les budgets 2020 :

Budget communal (57000)

Dépenses de fonctionnement : 575 783,73 €

Dépenses d'investissement : 364 604,00 €

Recettes de fonctionnement : 866 750,41 €

Recettes d'investissement : 364 604,00 €

Budget forêt (57600)

Dépenses de fonctionnement : 112 830,00 €

Dépenses d'investissement : 35 505,01 €

Recettes de fonctionnement : 465 683,84 €

Recettes d'investissement : 35 505,01 €

Budget lotissement de Thurey (57500)

Dépenses de fonctionnement : 108 384,04 €

Dépenses d'investissement : 0,00 €

Recettes de fonctionnement : 108 384,04 €

Recettes d'investissement : 0,00 €

Budget lotissement de la Corvée (57700)

Dépenses de fonctionnement : 532 518,00 €

Dépenses d'investissement : 9 000,00 €

Recettes de fonctionnement : 532 518,00 €

Recettes d'investissement : 9 000,00 €

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, les budgets présentés.

5. Amortissement du camion Peugeot

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'amortir le camion Peugeot acquis pour 4 719,76 € TTC sur 3 ans.

6. Pylône Free

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de bail de la société Free pour l'installation d'un pylône de téléphonie mobile et autorise le maire à signer les documents.

7. Urbanisme

Certificat d'urbanisme :

M. LAMBERT Eric Maison individuelle Rue de la Grosse Haie

Déclarations préalables :

BALANCHE Hubert	Panneaux solaires	2 rue de la Côte
GAEC SAPOLIN	Panneaux solaires	Chemin du Tremblois
Mme SAPOLIN Thérèse	Panneaux solaires	11 rue de la Vigne
GAEC JDD VERNEREY	Panneaux solaires	17 bis rue de la Vigne
Mme PRALON Martine	Rénovation des façades	1 impasse de Thurey
M. PROUPIN Philippe	Pose d'un velux	2 rue de l'Etoile
M. BRUCHON Henri	Création d'une pergola	15 Grande rue

8. Forêt

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, sur proposition de la commission forêt, les travaux à réaliser pour l'année 2020 dans les parcelles 31, 33, 42 et 43.

9. Taxe de séjour

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs (par personne et par nuitée) de la taxe de séjour de la façon suivante :

Catégories d'hébergement	Tarifs adoptés
Palaces	1.00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1.00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1.00 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1.00 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.80 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0.80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20 €

Hébergements	Taux adopté
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air *	1.25 %

* le taux adopté s'applique par personne et par nuitée dans la limite du tarif le plus élevé voté par la collectivité ou du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles, le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

10. Cartes jeunes

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de proposer à la vente aux jeunes du village (moins de 30 ans), à partir du 1^{er} septembre 2020, la carte avantages jeunes, saison 2020/2021, au prix de 6 €.
La commune financera 1 € par carte.

11. Commission communale des impôts directs

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, la liste des personnes proposées aux services de l'Etat, pour être commissaires titulaires ou suppléants au sein de la commission communale des impôts directs.

12. Questions diverses

➤ Syndicat intercommunal des eaux de la Haute-Loue :

A la demande du président du syndicat, MM. Eric Limacher et Claude Béliard sont nommés respectivement responsable technique et référent défense incendie.

➤ Date à retenir :

28 août

Prochaine réunion du Conseil municipal à 20h30

Le Maire lève la séance à 23h00.

Le Maire,
Jacky Morel

Le secrétaire de séance,
Philippe Vuillemin